

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### ROGERS SUGAR ANNONCE LA PROLONGATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À SA RAFFINERIE DE TABER

**Montréal, Canada, le 26 juin 2026** – Rogers Sugar Inc. (la “Société” ou “Rogers Sugar”) (TSX: RSI) annonce aujourd’hui que le syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l’alimentation et du commerce, représentant les employés de sa raffinerie de sucre de betterave de Taber, a ratifié la prolongation de la convention collective actuelle jusqu’en mars 2032.

La raffinerie de Taber emploie environ 120 travailleurs syndiqués. Au cours des derniers mois, la Société et le syndicat se sont rencontrés à plusieurs reprises dans le but de prolonger la convention collective actuelle signée en 2022, qui arrivait à échéance en mars 2027.

« La prolongation de la convention collective actuelle jusqu’en mars 2032 démontre l’engagement des deux parties envers l’industrie de la betterave à sucre de l’Alberta », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers Sugar. « Nous demeurons engagés envers nos activités en Alberta, puisque la prolongation de la convention collective de la raffinerie de betterave à sucre de Taber fait suite à la récente entente d’approvisionnement à long terme que nous avons conclue avec Les Producteurs de betteraves à sucre de l’Alberta. Ces ententes renforceront notre engagement continu envers nos clients de l’Ouest canadien et consolideront notre position comme fournisseur de premier plan pour l’industrie alimentaire canadienne. »

#### À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu’une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l’Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l’Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de Lantic Érables Inc. (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et son siège social est situé à Montréal, au Québec. Lantic Érables Inc. exploite des usines d’embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu’à Websterville, au Vermont. Les produits de Lantic Érables Inc., qui comprennent le sirop d’érable, le sucre d’érable et les produits dérivés du sirop d’érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques. Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l’adresse [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com).

#### Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard  
Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif  
Téléphone : 514 940-4350

investors@lantic.ca  
Site Web: [www.lanticrogers.com](http://www.lanticrogers.com)